



Appariteur municipal

Septembre 2021

N°12

Chers habitants de Saint-Ythaire,

Et voilà le N°12 ! J'en déduis que cela fait un an que nous vous informons, expliquons et racontons ce qui se passe au niveau communal. Un an que ce folio « l'Appariteur » a pour vocation de vous transmettre de l'information communale nouvelle, pouvant vous intéresser. C'est dans cet esprit que nous publierons dorénavant, les rencontres et réunions du mois précédent et celles du mois à venir. Vous pourrez ainsi nous questionner sur les sujets d'hier, et nous transmettre vos suggestions pour ceux de demain. « Nous savons tous que si tu dis à quelqu'un que c'est un secret, l'information circulera mieux et plus vite que celle parue dans l'Appariteur ».

Jean-Pierre Renaud

Pour vous, nous sommes allés... et nous irons...

En septembre :

le 7 : Réunion du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) // **le 9** : Conférence responsabilité civile de l'élu // **le 16** : Conseil Municipal // **le 17** : Conférence Cadoles de Montagny par Mme Richard // **le 21** : Réunion architecte-artisan sur les dommages de l'église // **le 22** : Réunion des Maires et adjoints de St-Ythaire et Bonnay // **le 25** : Organisation Concert de Noël de décembre // **le 27** : Assemblée générale du SIEGG (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Grosne et de la Guye) // **le 28** : Réunion des maires avec les conseillers départementaux // **le 28** : Conseil syndical du SIRTOM // **le 29** : Réunion maires et adjoints des villages voisins à St-Ythaire // **le 29** : Comité syndical du SPANC // **le 30** : Commission Finances-Mutualisation de la Communauté de communes.

En octobre :

le 1^{er} : Réunion artisans et association Ictarius pour travaux lavoirs // **le 1^{er}** : Commission Vie locale // **le 2** : Assemblée générale des maires des communes rurales (UCMR71) // **le 4** : Assemblée générale du SYDESL (Syndicat Départemental Energie de Saône-et-Loire) // **le 7** : Commission communication // **le 9** : Réunion Maires et Adjoints de St Ythaire et Bonnay // **le 11** : Commission Aménagement-Habitat de la Communauté de communes // **le 15** : Conseil municipal // **le 19** : rassemblement à La Guiche pour sauver l'hôpital // **le 19** : Conférence territoriale du Mâconnais // **le 22** : Signature avec la Fondation du Patrimoine pour la souscription du projet Lavoirs // **le 25** : Conseil communautaire

Mairie de Saint Ythaire

8 rue du Chêne – 71460 Saint Ythaire – 03 85 92 64 80 – mairie.saint-ythaire@wanadoo.fr -

<https://www.saintythaire.fr>

Travaux Lavoirs

- **Les premiers travaux de réhabilitation de nos 4 lavoirs ont démarré.** Démoussage et remise en eaux pour ceux du Bourg et de Vaux, réfection toiture, pourtrason, et dallage pour celui de Bierre et enfin réparation des fuites, jointement des pierres et démoussage pour celui de Montagny. Ces opération, pour un montant de **83 000 €**, seront financé à 65% par subventions et 17% par la Fondation du Patrimoine, le solde, soit environ **18 %**, restera à la charge de la commune. Ces travaux de restauration « Phase1 » seront terminés fin février 2022. Suivra la Phase 2 qui est en cours d'étude (création du parcours pédestre, aménagement des placettes du Bourg et de Bierre).
 - **La convention avec la Fondation du Patrimoine sera signée le 22** courant entre la Fondation, l'Association Ictarius et la Commune. Les bénévoles de cette association pourront alors aller à votre rencontre pour vous expliquer le projet « Lavoirs » et **recueillir vos dons par bulletin de souscription**, en faveur de la réfection de notre patrimoine. Objectif de collecte : 14 000€. Etant reconnue d'utilité publique, **vos dons sont déductible de l'impôt sur le revenu** à raison de 66%, soit pour un don de 100€, il vous en coûtera 34€.
-

Broyer pour ne plus brûler...

- Le SIRTOM (Service de Ramassage et de Tri des Ordures Ménagères) prépare l'organisation d'un **broyage itinérant** avec le CAT de Joncy. Nous avons inscrit Saint-Ythaire dans ce circuit. **La date nous sera communiquée** dès que le planning des différentes communes intéressées sera établi.
 - En attendant ce passage dans notre village, la **prise en charge de vos branchages à broyer sera effectué par notre cantonnier**, (diamètre maxi : 12cm). Il suffit pour cela de vous signaler rapidement à la mairie pendant les heures d'ouvertures.
-

A propos des...

« dos d'ânes » de Montagny :

Le 12 septembre, Jean-Pierre Renaud a rencontré quelque habitants de Montagny, Ces derniers se plaignaient de la **hauteur des dos d'ânes** mis en œuvre par l'entreprise Colas, sur les routes descendant des Brouillards et des Quatre Chemins. **Ces dos d'ânes ne sont pas des ralentisseurs de trafic routier, mais des renvois pour faciliter l'évacuation des eaux pluviale vers les fossés.** Il a été convenu que l'entreprise valide la conformité des hauteurs en question, et que la commune **matérialise ces obstacles** avec de la peinture blanche. A l'heure de l'édition de l'Appariteur, l'entreprise Colas est intervenu pour adoucir l'obstacle et nous attendons quelques jour sans pluie pour le marquage.

...et des bornes à incendie :

Suite au **contrôle de débit et de pression** des bornes à incendie réalisé par SUEZ, le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a examiné la situation par rapport à ses besoins et nous en communiqué le résultat. En conséquence, **deux bornes ont été mises hors service** et provisoirement couvertes par une bâche plastique noire afin d'éviter toute tentative d'utilisation qui risquerait de ne pas répondre au besoin :

- **Le Point Incendie n°5 situé au hameau de Bierre** vers chemin de la Roche, est supprimé ; sa proximité avec PI n°4 ne pose pas de problème opérationnel sur ce site ;
- **Le Point Incendie n°6 situé au hameau de Montagny** est également supprimé ; en cas d'intervention, des points sont accessibles à proximité (le Bourg, Vaux) par les camions citernes.